

Image not found or type unknown



Surendettement et effacement selon la loi de la consommation

Par **Johpi**, le **02/01/2019** à **10:50**

Bonjour et merci beaucoup pour accepter ma question.

Je suis dans une situation de surendettement depuis l'année 2011, mais j'ai déposé 3 fois les dossiers correspondants à la Banque de France et ils ont été acceptés. Après, j'ai reçu les plans de paiement par la suite.

Ma question est : Depuis combien d'années, est-ce possible demander l'effacement totale de dettes ?

Par **P.M.**, le **02/01/2019** à **11:52**

Bonjour,

Si vous avez eu un plan de surendettement, il a déjà dû prévoir un effacement total ou partiel de certaines dettes lors de son homologation...